



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.46/3 Rev.1
29 août 2025

Original: ANGLAIS

Septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes

Virtuelle, du 22 au 25 juillet 2025

**PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME
ÉVALUATION ET GESTION DE LA POLLUTION
ENVIRONNEMENTALE (AMEP) POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027**

Pour des raisons économiques et environnementales, les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires des documents de travail et d'information à la réunion et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires

*Le présent document a été reproduit sans avoir été revu par les services d'édition.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES | i |
| Acronymes..... | ii |
| I. Vue d'ensemble | 1 |
| II. Objectifs du sous-programme AMEP..... | 2 |
| III. Résumé du plan de travail 2026-2027..... | 3 |
| A. Coordination et gestion du programme..... | 3 |
| B. Sources terrestres et marines de pollution..... | 5 |
| C. Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes | 7 |
| D. Approches de gestion intégrée par écosystème | 8 |
| E. Gestion des connaissances et communications..... | 9 |
| IV. Budget 2026-2027 du programme de travail d'AMEP et des projets associés (à compléter)..... | 9 |
| V. Principaux projets et activités du programme de travail 2026-2027 | 12 |

Acronymes

| | |
|---------|--|
| ACP | Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique |
| AMEP | Évaluation et gestion de la pollution de l’environnement |
| CARICOM | Communauté des Caraïbes |
| CARPHA | Agence de santé publique des Caraïbes |
| CCAD | Commission centraméricaine de l’environnement et du développement |
| CDB | Banque de développement des Caraïbes |
| PEC | Programme pour l’environnement des Caraïbes |
| CIMAB | Centre de Recherche et de Gestion Environnementale des Transports à Cuba |
| CLME+ | Grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil et des Caraïbes. |
| COP | Conférence des Parties |
| CP | Partie(s) contractante(s) |
| CRew+ | Projet du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées |
| CWWA | Association caribéenne de l’eau et des eaux usées |
| DPSIR | Forces motrices, Pressions, État, Impacts, Réponses |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture |
| GCFI | Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes |
| FEM | Fonds pour l’environnement mondial |
| GGGI | Global Ghost Gear Initiative (Initiative mondiale contre les engins de pêche fantômes) |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH |
| PAM | Programme d’action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres |
| GPNM | Plateforme mondiale pour la gestion des éléments nutritifs |
| AIEA | Agence internationale de l’énergie atomique |
| BID | Banque interaméricaine de développement |
| IMA | Institut des affaires maritimes |
| OMI | Organisation maritime internationale |
| IWEco | Gestion intégrée de l’eau, des terres et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature |
| LBS | Sources terrestres (de pollution marine) |
| MEA | Accord multilatéral sur l’environnement |

| | |
|---------------------|--|
| OEA | Organisation des États américains |
| OECO | Organisation des États des Caraïbes orientales |
| OSPAR | Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est ou Convention OSPAR |
| CAR | Centre d'activités régional |
| RAR | Réseau d'activités régional |
| REMPEITC- Caribe | Centre régional d'urgence, d'information et de formation sur la pollution marine – Caribe |
| PEID | Petits États insulaires en développement |
| SOCAR | État de la zone d'application de la Convention (Rapport sur la pollution marine) |
| SPAW | Sous-programme des zones et de la vie sauvage spécialement protégées |
| STAC | Comité consultatif scientifique et technique |
| TNC | The Nature Conservancy |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| UNEA | Assemblée des Nations Unies pour l'environnement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |

I. Vue d'ensemble

1. Le plan de travail comprend les projets et les activités en cours de l'exercice biennal 2023-2025 ainsi que les nouveaux projets et activités pour l'exercice biennal 2026-2027 dans le cadre du sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) du Secrétariat de la Convention de Cartagena. Ces derniers soutiennent la poursuite du développement du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine et aident les Parties non contractantes et/ou les Parties contractantes à surmonter les obstacles à la ratification, à l'adhésion et/ou à la mise en œuvre de leurs obligations nationales à l'égard de la Convention de Cartagena, et plus particulièrement du Protocole LBS.
2. L'élaboration du plan de travail a tenu compte des recommandations des réunions précédentes du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole LBS, des décisions des Conférences des Parties (COP) au Protocole LBS et des décisions des COP de la Convention de Cartagena. Les commentaires et les recommandations reçus par le Secrétariat de la part des Parties contractantes au Protocole LBS, des centres d'activités régionaux (CAR) LBS et du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le suivi et l'évaluation, ont également contribué à l'élaboration du plan de travail.
3. D'autres considérations ont inclus les récentes décisions des forums ministériels de la région des Caraïbes sur la pollution marine, et les processus politiques mondiaux et régionaux en cours sur les océans, les éléments nutritifs et les plastiques, entre autres.
4. Le plan de travail reflète en outre les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer les partenariats et les synergies avec les organismes régionaux et les secrétariats des accords mondiaux multilatéraux sur l'environnement (MEA), y compris les projets et les activités axés sur la lutte, la prévention et la réduction de la pollution marine. Les activités aideront également les Parties contractantes à présenter à l'avenir des rapports sur la Convention de Cartagena, ses Protocoles, les MEA connexes et les engagements régionaux et mondiaux, le cas échéant.
5. Le plan de travail 2026-2027 donne la priorité à la lutte contre la pollution marine causée par les déchets solides, les déchets marins et les microplastiques, l'amélioration de la gestion des eaux usées domestiques et industrielles, la réduction de la pollution par les éléments nutritifs provenant de sources diffuses, y compris les mauvaises pratiques agricoles, la sensibilisation à l'acidification des océans et le renforcement des capacités de lutte contre les contaminants préoccupants nouveaux et émergents, tels que les inondations de sargasses et la capacité de suivi.
6. Les activités devraient continuer à renforcer la collaboration transfrontalière qui a eu lieu au cours de l'exercice biennal précédent, en particulier avec la Commission OSPAR sur la gestion des éléments nutritifs et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan sur les sargasses.
7. Des efforts continus seront déployés pour assurer une plus grande intégration des CAR LBS et des réseaux d'activités régionaux (RAR) et d'autres partenaires régionaux dans le Plan de travail 2026-2027 du sous-programme AMEP, en particulier en fournissant un soutien technique aux Parties contractantes pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations nationales en vertu du Protocole LBS.
8. Compte tenu des contraintes financières persistantes au sein du Secrétariat et de l'évolution des priorités de pays donateurs traditionnels, le financement des nouveaux projets et activités proviendra principalement de financements extérieurs, notamment du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de l'Union européenne (UE) et du gouvernement britannique.

9. La convocation des réunions en face à face de la 8^e STAC LBS et de la 8^e COP LBS dépendra de l'augmentation des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) par les Parties contractantes. Bien que la collaboration avec des projets en cours puisse être en mesure de compenser une partie de ces coûts de réunion, cela demeure une grave préoccupation pour la durabilité des principaux domaines de travail du Secrétariat.
10. Une coordination supplémentaire aura lieu avec les Partenariats mondiaux du PNUE sur les déchets marins (GPML), les éléments nutritifs (GPNM) et les eaux usées (GWII) par le biais des nœuds et des plateformes régionaux existants, le cas échéant, pour faire avancer les objectifs de la Convention de Cartagena et ses protocoles.
11. Lorsque les contributions des Parties contractantes sont insuffisantes pour répondre à la demande de projets et d'activités non financés, ceux-ci seront mis en œuvre dans le cadre de partenariats stratégiques. La mobilisation des ressources en cours aura lieu dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources du Secrétariat de la Convention de Cartagena, sous réserve de son approbation par les Parties contractantes.

II. Objectifs du sous-programme AMEP

12. L'objectif général est d'aider les Parties contractantes à prévenir, réduire et lutter contre la pollution de l'environnement côtier et marin des sources terrestres et le cas échéant, marines, leur permettant ainsi de s'acquitter de leurs obligations en vertu du Protocole LBS et du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures (Protocole sur les déversements d'hydrocarbures) de la Convention de Cartagena.
13. Les objectifs généraux du sous-programme AMEP sont les suivants :
 - (a) Promouvoir la Convention de Cartagena et en particulier le Protocole LBS en tant que plateforme pour une collaboration accrue et la mise en œuvre d'activités de prévention, de lutte et de réduction de la pollution dans la région des Caraïbes ;
 - (b) Soutenir les pays dans la gestion et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines et de prévenir et de réduire significativement la pollution marine de toutes sortes, en particulier celle provenant d'activités terrestres, y compris la pollution par les débris marins et la pollution par les éléments nutritifs ;
 - (c) Soutenir les initiatives visant à contrôler, réduire et prévenir la pollution marine provenant de sources et d'activités prioritaires ;
 - (d) Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les éléments nutritifs et de la Stratégie et du Plan d'action régionaux de lutte contre les déchets marins de la Convention de Cartagena ;
 - (e) Contribuer au renforcement des capacités nationales et régionales en vue d'améliorer le suivi et l'évaluation écologique intégrée de la pollution marine, notamment en utilisant des approches et des méthodologies plus harmonisées ;
 - (f) Promouvoir l'utilisation de solutions et d'outils intégrés y compris des approches de gestion intégrée par écosystème, pour aborder la prévention de la pollution et la conservation et la gestion de la biodiversité marine, qui reflètent une plus grande intégration des sous-programmes AMEP et SPAW.
 - (g) Soutenir l'harmonisation des politiques et les réformes de gestion en vue d'améliorer la gouvernance des océans et d'atteindre les objectifs identifiés dans les programmes d'action

stratégiques (PAS) pour les projets du golfe du Mexique, la mer des Caraïbes et les grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil (CLME).

- (h) Soutenir les pays dans l'élaboration de cadres institutionnels, politiques, juridiques et financiers, de mécanismes et d'instruments nécessaires à la mise en œuvre à long terme de la Convention de Cartagena et, en particulier, du Protocole relatif aux sources terrestres de pollution marine.
- (i) Assurer des synergies avec, le cas échéant, les décisions pertinentes d'autres instances décisionnelles, y compris les résolutions de l'ANUE et les décisions des réunions des ministres chargés de l'environnement, de l'eau, des eaux usées, de l'agriculture et des déchets solides.

III. Résumé du plan de travail 2026-2027

A. Coordination et gestion du programme

14. *Les objectifs stratégiques de ce domaine d'intervention sont les suivants :*

- Renforcer les mécanismes de gouvernance régionaux et nationaux, le cas échéant ; la disponibilité des ressources et la capacité de mise en œuvre et de respect de la Convention de Cartagena, des Protocoles sur les déversements d'hydrocarbures et LBS, ainsi que des stratégies et/ou des plans d'action régionaux approuvés en matière de pollution.
 - Mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de projets et d'activités non financés par l'intermédiaire de nouveaux donateurs et de ceux existants.
 - Renforcer les synergies et la collaboration entre les CAR, les RAR, les partenaires internationaux et régionaux et les organisations actives dans la région des Caraïbes, et renforcer la participation des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des projets et des activités.
15. L'Administrateur du programme AMEP continuera d'être responsable de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre des activités du programme pour 2026-2027, avec l'appui d'un assistant de gestion de programme. Les directeurs et le personnel des CAR et des RAR LBS fourniront un soutien supplémentaire programmatique et technique, le cas échéant.
16. Une assistance supplémentaire sera fournie par le biais de stagiaires, de Volontaires des Nations Unies (VNU) et de consultants à court terme, ainsi que par le personnel des projets financés par des fonds extérieurs, mis en œuvre par le Secrétariat.
17. Le Secrétariat soutiendra les activités visant à promouvoir la ratification du Protocole LBS par les Parties non contractantes ainsi que la mise en œuvre par toutes les Parties au Protocole LBS. Lorsque le financement des projets et des activités est limité, la priorité sera donnée, le cas échéant, aux pays qui sont parties au Protocole LBS et/ou qui sont aux dernières étapes du processus de ratification, et à ceux qui se sont acquittés de leurs obligations financières envers le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF), conformément aux règles de gestion financière de la Convention de Cartagena.
18. Sous réserve de la finalisation des lignes directrices des CAR et des RAR mises à jour, le Secrétariat s'efforcera d'élargir son réseau des réseaux d'activités régionaux, afin de collaborer avec les organismes travaillant sur des activités de lutte contre la pollution marine qui s'alignent sur les objectifs du sous-programme AMEP.
19. L'élaboration continue d'accords de partenariat avec les organismes régionaux qui font partie du Réseau d'activités régionaux (RAR) sera utilisée pour soutenir le renforcement continu des capacités et la mise en œuvre d'activités visant à soutenir la lutte, la réduction et la prévention de la pollution

marine dans la région des Caraïbes.

20. Le Secrétariat convoquera la 8^e Réunion du STAC LBS et la 8^e Réunion de la COP LBS en 2027, au cours de laquelle le projet de plan de travail et le budget d'AMEP pour l'exercice biennal 2028-2029 sera présenté pour approbation et/ou adoption, conformément aux objectifs du Protocole LBS et aux priorités régionales.
21. Le Secrétariat, avec le soutien des CAR LBS, du Président et du Vice-président du GTCNL et des dirigeants des sous-groupes thématiques, continuera d'animer les réunions du GTCNL sur le suivi et l'évaluation et des sous-groupes.
22. Le Secrétariat appuiera la poursuite de l'élaboration et la présentation de nouvelles propositions de projets, le lancement de nouveaux projets et la clôture officielle de projets au cours de l'exercice biennal. Il s'agira notamment de préparer et de soumettre, au besoin, des rapports de fin de projet, des études de cas et des notes d'expérience, tout en appuyant l'évaluation des projets à mi-parcours et finaux, ainsi que le suivi et l'évaluation des interventions du projet.
23. Le Secrétariat collaborera avec le siège du PNUE, le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau sous-régional des Caraïbes, à la mobilisation des ressources et à l'élaboration de programmes, de projets et d'activités, à l'appui des travaux sur l'économie bleue, la consommation et la production durables, l'économie verte, la gestion des déchets solides et liquides, y compris les déchets en tant que ressource, l'économie circulaire et les approches du cycle de vie, ainsi que la gouvernance des océans.
24. Le renforcement de la collaboration avec l'OMI grâce aux travaux du CAR, REMPEITC Caribe, fournira aux Parties contractantes une assistance technique pour lutter contre les sources de pollution terrestres et marines de manière plus intégrée, tout en encourageant la conformité des parties contractantes qui sont aussi partie aux conventions maritimes, telles que MARPOL, les eaux de ballast et la Convention de Londres.
25. Pour encourager l'adoption de recommandations politiques, le Secrétariat renforcera les partenariats avec les organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, notamment la CCAD, la CARICOM et l'OECD, ainsi qu'avec les forums ministériels et de haut niveau régionaux et sous-régionaux, afin de mieux faire connaître le Protocole LBS et d'améliorer les synergies et la mise en œuvre coordonnée au plus haut niveau politique.
26. L'approche de la mise en œuvre du plan de travail reflétera les efforts continus visant à intégrer les programmes de travail d'AMEP et de SPAW, ainsi qu'à améliorer la coordination entre tous les CAR. Sous réserve du financement, les efforts se poursuivront pour organiser de futures réunions conjointes sur LBS et SPAW, élaborer des projets conjoints LBS/SPAW et mettre en œuvre des activités conjointes de renforcement des capacités et de promotion.

| Activité | 2026 | | | 2027 | | |
|---|---------|----------------|----------------|---------|----------------|----------------|
| | CTF | Autre Sources* | Total | CTF | Autre Sources* | Total |
| Dépenses de personnel (Administrateur de programme) & Assistant à la gestion du programme) | 216 645 | 0 | 216 645 | 227 477 | 0 | 227 477 |
| Convoquer le STAC LBS 8 et la COP LBS 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 220 000 | 220 000 |
| Gestion de projet et autre | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| personnel de soutien à l'exécution de projet (LAC Cities FEM, CReW+, Promar, US EPA) (Gestionnaire régional de projet, Assistant de projet, Volontaire des Nations Unies. | | 368 600 | 368 600 | | 131 500 | 131500 |
| TOTAL (USD) | 216 645 | 368 600 | 585 245 | 227 477 | 351 500 | 578 977 |

Remarque : le financement pour convoquer le STAC8 et la COP8 LBS n'est actuellement pas disponible dans le cadre du CTF

B. Sources terrestres et marines de pollution

27. *L'objectif stratégique de ce domaine d'intervention est de :*

- Contrôler, prévenir et réduire la pollution marine d'origine terrestre et, le cas échéant, marine.
28. Avec le soutien financier du projet de renforcement des capacités CReW+, PROMAR, LAC Cities et EPA US sur les projets de qualité de l'eau, la mise en œuvre des projets nationaux et projets pilotes continuera de se concentrer sur l'amélioration des déchets marins, du ruissellement agrochimique et de la gestion des eaux usées, ainsi que du renforcement des programmes nationaux de suivi de la qualité de l'eau, tout en contribuant à de nouveaux moyens de subsistance alternatifs et durables.
29. Le Secrétariat encouragera l'utilisation accrue d'outils de prévention et de réduction de la pollution et de technologies novatrices et appropriées, pour protéger la santé humaine et réduire la dégradation de certains écosystèmes prioritaires, avec l'appui financier des projets CReW+ du FEM, des villes LAC du FEM, de PROMAR et de l'EPA des États-Unis.
30. Les projets CReW+ FEM, LAC Cities FEM et PROMAR soutiendront l'élaboration et/ou la mise à jour de politiques, de législations et de réglementations nationales en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine dans les pays participants, tout en renforçant la capacité nationale d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action locaux et/ou nationaux pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution, en mettant l'accent sur les déchets solides et les eaux usées domestiques. Ce soutien aux pays bénéficiaires contribuera à améliorer le respect des lignes directrices, des normes et des critères nationaux et/ou régionaux relatifs aux rejets de polluants dans le milieu marin.
31. Grâce à l'appui au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de projets nationaux, il y aura une augmentation du nombre de pays qui élaboreront, mettront à jour et/ou mettront en œuvre des plans d'action visant à réduire les déchets marins, les eaux usées non traitées et les rejets d'éléments nutritifs dans le milieu côtier et marin.
32. En fonction de la disponibilité des fonds et de l'appui technique des CAR LBS, le Secrétariat engagera les Parties contractantes à faciliter les discussions sur les approches pour améliorer la mise en œuvre du Protocole LBS, y compris les questions liées à la réutilisation des eaux usées.
33. Grâce à l'appui du projet de renforcement des capacités de l'EPA US en matière de qualité de l'eau, le Secrétariat, en collaboration avec l'Unité Source-Mer du PNUE, aidera les Parties contractantes à définir et à mettre en œuvre des projets de démonstration visant à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de gestion et de suivi de la qualité de l'eau, ainsi que de réduction et de contrôle de la pollution.
34. Avec l'appui des CAR LBS et du GTCNL et du Sous-groupe des éléments nutritifs et des eaux usées, le Secrétariat continuera à faciliter les discussions concernant les paramètres et les limites régionaux

sur les composés azotés (N) et phosphorés (P) contenus dans les rejets d'eaux usées domestiques et industriels, en attendant la disponibilité des fonds.

35. Le GTCNL, en particulier le sous-groupe sur les éléments nutritifs et les eaux usées, avec le soutien des CAR LBS continuera les discussions sur les questions techniques liées aux polluants émergents, les limites des effluents dans les eaux de classe I et de classe II, et les méthodologies pour estimer les charges de polluants provenant des sources diffuses de pollution agricole.
36. Les Parties contractantes, avec le soutien du Secrétariat et des CAR LBS continueront d'explorer comment la gestion intégrée des ressources en eau pourrait être abordée dans le contexte de la Convention de Cartagena.
37. Ces activités appuieront les Partenariats mondiaux sur les déchets marins, les eaux usées et les éléments nutritifs, par le biais de plateformes et de nœuds régionaux, pour lesquels le Secrétariat est un organisme hôte, co-hôte ou partenaire.
38. Le Secrétariat est en discussion avec l'OMI concernant le projet *Renforcement de capacités pour des mers durables : Soutenir la mise en œuvre du Protocole de Londres sur l'éducation et la recherche collaborative* (SMART-C LC/LP. Le projet proposé, qui est censé durer cinq années, avec le financement de la République de Corée, prévoit augmenter la sensibilité sur les impacts causés par les polluants déversés dans la mer sur le milieu marin, et la capacité des pays pour s'attaquer aux déversements en mer. Ce projet, s'il est adopté, soutiendra également les Parties contractantes dans la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention de Cartagena – la pollution causée par le déversement de déchets.
39. Le cas échéant, le Secrétariat continuera d'explorer les possibilités de partenariat avec des organismes internationaux et régionaux, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), CORAL, la Banque mondiale, INVEMAR et le réseau de laboratoires REMARCO, afin d'identifier et de traiter les problèmes existants et émergents tels que les microplastiques, les impacts des eaux usées sur les écosystèmes des récifs coralliens, les liens entre les éléments nutritifs et les sargasses, la résistance aux antimicrobiens et d'autres domaines d'intérêt, par le biais d'activités de suivi et de surveillance.
40. Le Secrétariat continuera d'explorer la collaboration avec la Banque mondiale, CEFAS et CORAL dans des domaines qui aideraient les Parties à remplir leurs obligations au titre du Protocole LBS.

| Activité | 2026 | | | 2027 | | |
|--|------|-----------------|--------------------|------|-----------------|-------|
| | CTF | Autres sources* | Total | CTF | Autres sources* | Total |
| Élaborer et mettre en œuvre des projets nationaux et communautaires sur la pollution marine, ciblés sur le suivi de la qualité de l'eau, les eaux usées, les éléments nutritifs et les déchets marins/plastiques (CReW+, Promar, LAC Cities, US EPA) | - | 1887 000,00 | 1887 000,00 | - | - | - |
| Élaborer/améliorer les politiques, la législation et/ou les règlements nationaux liés à la pollution marine (CReW+, LAC Cities, Promar) | - | 590 000,00 | 590 000,00 | - | - | - |
| Soutenir les pays à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des plans | - | 550 000,00 | 550 000,00 | - | - | - |

| | | | | | | |
|---|---|--------------------|--------------------|---|---|---|
| d'action nationaux ciblés sur l'atténuation de la pollution (LAC Cities FEM, Promar, CReW+) | | | | | | |
| TOTAL (USD) | - | 3027 000,00 | 3027 000,00 | - | - | - |

C. Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes

41. L'objectif stratégique de ce domaine d'intervention est de :

- Améliorer l'interface science-politique, en améliorant la production et l'utilisation de données et d'informations relatives à la pollution pour une prise de décision mieux fondée.
42. Grâce au financement du projet de renforcement des capacités de l'EPA des États-Unis en matière de qualité de l'eau, un système d'apprentissage en ligne sera mis au point et visera à renforcer les capacités nationales en matière de surveillance de la qualité de l'eau, et à aider les Parties contractantes à élaborer et/ou à renforcer les programmes nationaux de suivi de la pollution.
43. L'amélioration des capacités nationales de suivi et d'évaluation et l'élaboration et/ou le renforcement des programmes nationaux de surveillance côtière et marine, de même que l'aide aux pays qui ont déjà des données prêtes à être libérées aux publics et/ou au moins à alimenter le SOCAR, contribueront à l'élaboration de rapports plus complets sur l'état de la pollution marine dans les zones d'application de la Convention.
44. Grâce au financement de projets (PNUD, FEM, PROCARIBE+, projet de renforcement des capacités de l'EPA des États-Unis) et avec le soutien des CAR, des RAR, du GTCNL et des sous-groupes, ainsi que des Parties contractantes, le Secrétariat fera progresser l'élaboration d'un rapport plus intégré sur l'état de la zone d'application de la Convention.
45. Le Secrétariat, les CAR et le GTCNL et les sous-groupes, en collaboration avec REMARCO et l'AIEA, travailleront à l'élaboration de protocoles régionaux sur la surveillance des microplastiques dans la colonne d'eau et le sable.
46. Une attention particulière sera donnée à l'amélioration des capacités nationales, le cas échéant, à la surveillance des sources, des niveaux et des impacts des microplastiques, des déchets de l'élevage, du mercure, des déchets miniers et des polluants agrochimiques sur la biodiversité côtière et marine, comme indiqué dans le Rapport sur l'état des habitats, ainsi que sur la santé humaine.
47. D'autres activités de renforcement des capacités soutenues par de nombreux projets (CReW+ FEM et Water Quality Capacity Development US EPA) seront axées sur la formation en surveillance des effluents d'eaux usées, en classification des eaux récréatives et en renforcement des programmes nationaux de suivi de la qualité de l'eau.
48. Les projets et activités mis en œuvre dans le cadre de ce domaine d'action aideront les parties contractantes à produire de nouvelles informations pour une meilleure compréhension et une gestion adaptative de l'environnement côtier et marin, en vue de renforcer les liens entre la surveillance de la pollution, l'évaluation des écosystèmes et les mécanismes d'établissement de rapports pour des processus de planification et de prise de décision fondée. Les questions d'évaluation sociale et économique telles que l'évaluation économique des biens et des services fournis par l'environnement marin et côtier. Le renforcement des capacités des Parties contractantes à utiliser la valeur réelle des impacts de la pollution et les biens et les services écosystémiques dans leurs processus de prise de décisions sera également un domaine prioritaire pour le Secrétariat.

49. La [Plateforme régionale de gestion de l'information](#) développée au cours de l'exercice biennal précédent sera encore améliorée par l'incorporation et la liaison à de nouvelles bases de données sur les plastiques et les déchets marins, ainsi que par le renforcement de la capacité de générer de nouveaux produits de gestion des connaissances, tels que des cartes récits, des infographies et des fiches d'information.

Activités spécifiques et budget annuel à compléter pour la COP LBS sur la base des recommandations du STAC

| Activité | 2026 | | | 2027 | | |
|---|------|-------------------|-------------------|------|-------------------|-------------------|
| | CTF | Autre Sources* | Total | CTF | Autre Sources* | Total |
| Entreprendre des activités de renforcement de capacités et de formation pour la lutte, la réduction et la prévention de la pollution marine (CReW+, LAC Cities, US EPA) | - | 265000,00 | 265000,00 | - | 50000,00 | 50000,00 |
| Renforcer le développement de bases de données nationales, sous-régionales et/ou régionales, ainsi que des systèmes d'information sur la pollution marine, la gestion des déchets et la gestion des ressources en eau (CReW+, Promar) | - | 105000,00 | 105000,00 | - | - | - |
| Avancer avec l'élaboration d'un SOCAR plus intégré (PROCARIBE+, US EPA) | - | 60000,00 | 60000,00 | - | 40000,00 | 40000,00 |
| Élaborer des lignes directrices régionales pour le suivi des paramètres de pollution (US EPA) | - | 15000,00 | 15000,00 | - | 10000,00 | 10000,00 |
| TOTAL | - | 445 000,00 | 445 000,00 | - | 100 000,00 | 100 000,00 |

D. Approches de gestion intégrée par écosystème

50. Les objectifs stratégiques de ce domaine d'intervention sont les suivants :

- Réduire les pressions anthropiques/pollutions sur les zones côtières et marines, afin de prévenir et/ou de réduire leur dégradation ;
- Assurer la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers et marins par le contrôle, la réduction et la prévention de la pollution marine ;
- Veiller à ce que les activités menées dans les zones terrestres, côtières et marines n'augmentent pas la pollution marine.
- Mieux comprendre l'impact négatif de la pollution sur les habitats marins et côtiers importants pour les économies et les moyens de subsistance, dans la zone d'application de la Convention.

51. Le Secrétariat continuera d'appuyer les Parties contractantes dans la conception et la mise en œuvre

d'approches de gestion par écosystème visant à lutter contre la pollution marine de manière plus intégrée, inclusive et globale. Il s'efforcera de réduire ou de prévenir la dégradation de l'environnement côtier et marin, en particulier d'origine terrestre et, le cas échéant, marine, et de renforcer le fonctionnement et la résilience des écosystèmes côtiers et marins.

52. Le Secrétariat s'efforcera en outre de s'attaquer aux impacts interactifs et cumulatifs des activités humaines sur les écosystèmes, tels que les impacts régionaux transfrontaliers. Cet objectif sera renforcé en complétant l'utilisation d'autres outils tels que la planification de l'espace marin et le développement d'économies océaniques durables et d'approches de l'économie bleue par les Parties contractantes. Cela devrait conduire à une augmentation du nombre de pays adoptant des approches de gestion intégrée dans les processus, les stratégies et les plans d'action de planification du développement sectoriel et national.
53. En réponse à une décision de la 6^e COP LBS, appelant à une plus grande intégration entre l'AMEP et le sous-programme SPAW, sur des questions comme l'inondation des sargasses et les impacts de la pollution par les éléments nutritifs sur la biodiversité marine, le Secrétariat, en coordination avec les CAR et le GTCNL, soutiendra les Parties contractantes dans la mise en œuvre des activités pertinentes du Plan d'action sur les sargasses, et à élaborer des mécanismes de surveillance, d'analyse et de gestion de l'impact des polluants marins sur les écosystèmes côtiers et marins.
54. Sous réserve de l'approbation du Secrétariat du FEM et en collaboration avec le GRID Genève, le Secrétariat aidera les petits États insulaires en développement des Caraïbes à réduire les niveaux de dégradation de l'environnement et de surconsommation de sable. Ceci permettra une plus grande préservation de la biodiversité et une plus grande résilience des zones côtières et fluviales, par le renforcement de la gouvernance, à la gestion des données et des connaissances et à des solutions de rechange novatrices, et à la mise en œuvre de projets pilotes.
55. Sous réserve de la disponibilité des fonds, le Secrétariat travaillera avec ses partenaires pour aider les pays à mieux comprendre les impacts des polluants sur les habitats marins et côtiers. Ceci permettra aussi de sauvegarder les habitats qui soutiennent les économies océaniques durables et les économies bleues importantes, pour fournir des moyens de subsistance durables, en particulier dans les communautés côtières.

| Activité | 2026 | | | 2027 | | |
|--|------|----------------|-------|------|----------------|-------|
| | CTF | Autre Sources* | Total | CTF | Autre Sources* | Total |
| Soutenir une intégration continue de LBS et des sous-programme SPAW par des activités conjointes et le renforcement de capacités | - | | | - | | |
| TOTAL | - | - | - | - | - | - |

E. Gestion des connaissances et communications

56. Les activités de gestion des connaissances et de communication, associées au sous-programme AMEP, seront prises en compte dans le plan de travail du Secrétariat de la Convention de Cartagena, car l'activité fait partie intégrante des travaux du Secrétariat.

IV. Budget 2026-2027 du programme de travail d'AMEP et des projets associés.

57. Le budget 2026-2027 du sous-programme AMEP présente les activités au titre des projets en cours et nouvellement approuvés, exécutés dans le cadre de la coordination du sous-programme. Il comprendra en outre un aperçu des projets et des activités en cours d'élaboration et/ou qui n'ont pas encore été approuvés avec un financement indicatif, et un aperçu des activités non financées recommandées par les Parties contractantes pendant le STAC 7 LBS qui ne peuvent pas être mis en œuvre, dans le cadre de projets en cours et/ou avec des ressources du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes.

Tableau : Liste des activités sans financement

| Domaines thématiques | Activité proposée | Budget estimé |
|---|--|----------------------|
| Sources de pollution terrestres et marines | Soutenir l'élaboration et/ou la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux pour la réduction des éléments nutritifs dans au moins 3 parties contractantes. | 100 000,00 US\$ |
| | Mener des études sur l'efficacité de la mise en œuvre de schémas réglementaires de classification d'eaux marines, côtières et estuariennes, y compris le recueil d'information sur la façon dont ces masses d'eau sont décrites et alignées au Protocole LBS | 50 000,00 US\$ |
| | 2 Ateliers régionaux/réunions d'experts sur les éléments nutritifs, les limites des déversements, les polluants émergents, IWRM | 160 000,00 US\$ |
| Suivi et évaluation d'un écosystème intégré | Soutenir un atelier régional sur le suivi de la qualité de l'eau | 60 000,00 US\$ |
| | Conseil sur l'amélioration continue des données régionales et du système d'information, et incorporation des nouvelles données dans les plateformes. | 40 000,00 US\$ |
| Gestion par écosystème | Concevoir et mettre en œuvre des interventions nationales, en utilisant la gestion par écosystème et le NBS (basés sur la demande des pays) dans au moins 3 Parties contractantes | 150 000,00 US\$ |

Budget résumé 2026-2027 du Programme de travail AMEP et les projets associés

| Domaines thématique | CTF | US EPA | FEM CReW | FEM LAC Cities | COP8 STAC non financé | Promar | TOTAL |
|---|-------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------|---------------------|
| Coordination de projet | 444,120.00 | 137,250.00 | 116,752.00 | 123,050.00 | 220,000.00 | 123,050.00 | 1,164,222.00 |
| Pollution de source terrestre et marine | - | 1,000,000.00 | 1,102,000.00 | 600,000.00 | | 325,000.00 | 3,027,000.00 |
| Suivi et évaluation | - | 225,000.00 | 20,000.00 | 200,000.00 | | 100,000.00 | 545,000.00 |
| Gestion par écosystème | - | - | | - | | - | - |
| TOTAL | 444,120.00 | 1,362,250.00 | 1,238,752.00 | 923,050.00 | 220,000.00 | 548,050.00 | 4,736,222.00 |

V. Principaux projets et activités du programme de travail 2026-2027

| THÈME A. Coordination et gestion du programme | | | | |
|--|---|--|--|---|
| Objectifs stratégiques : | | | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les mécanismes de gouvernance régionaux et nationaux, le cas échéant, la disponibilité des ressources et la capacité de mise en œuvre et de respect de la Convention de Cartagena, du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures et du Protocoles LBS, ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux et régionaux approuvés pour la prévention de la pollution. 2. Mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des projets et activités non financés d'AMEP ; 3. Renforcer les synergies et la collaboration entre les CAR, les partenaires internationaux et régionaux et les organisations actives dans la région des Caraïbes, et renforcer une large participation des parties prenantes. | | | | |
| Cibles pour 2026-2027 : | | | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 3 ratifications supplémentaires du Protocole LBS ; 2. Au moins 8 activités conjointes avec des partenaires ; | | | | |
| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaires | Produits attendus |
| Promouvoir la ratification du Protocole LBS par les Parties non contractantes. | CRew+, LAC Cities FEM, US EPA Water Quality Projects | Secrétariat | CAR CIMAB, CAR IMA, INVEMAR, GCFI | a) Augmentation du nombre de ratifications du Protocole LBS ; b) Matériel promotionnel ciblé sur les avantages de la Convention et de ses Protocoles à l'intention du grand public |
| Organiser le 8 ^e STAC LBS | N/A | Secrétariat | Pays hôte, PC | a) 8 ^e STAC LBS réuni avec succès ; |
| Organiser la 8 ^e COP LBS | N/A | Secrétariat | Pays hôte, PC | a) La 8 ^e COP LBS s'est tenue avec succès ; |
| Fournir un appui administratif au Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation et aux groupes thématiques connexes | N/A | Président et chef du groupe de travail et des sous-groupes | Membres du groupe de travail | a) Réunions des groupes de travail et sous-groupes facilitées avec succès ; |
| Identifier les possibilités de poursuivre la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action régionaux et/ou nationaux de lutte contre la pollution marine. | N/A | Secrétariat | CAR LBS, PC | Au moins deux pays supplémentaires ont commencé à mettre en œuvre leurs stratégies et/ou plans d'action nationaux sur la pollution marine ; |
| Assurer la mise en œuvre coordonnée et en temps voulu du programme, le suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux indicateurs, l'évaluation et l'établissement de rapports périodiques. | Tout | Secrétariat, Coordonnateur s régionaux de projets | CAR de LBS, agences d'exécution partenaires | a) Villes LAC+ : - 6 projets nationaux mis en œuvre ; - Organisation des réunions du Comité directeur ; Le plan de travail du projet est mis en œuvre en temps opportun ; Présentation en temps opportun des rapports descriptifs et financiers sur les progrès réalisés ; b) Promar : 4 projets nationaux mis en œuvre ; - Organisation des réunions du Comité directeur ; Le plan de travail du projet est mis en œuvre en temps opportun ; Présentation en temps opportun des rapports descriptifs et financiers sur les progrès réalisés ; c) Projet de renforcement de la capacité de l'EPA des États-Unis en matière de qualité de l'eau – 3 à 4 projets pilotes mis en œuvre, présentation en temps opportun de rapports descriptifs et financiers sur les progrès |

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaires | Produits attendus |
|--|---|-------------|--|--|
| | | | | réalisés ; d) Soutien à la préparation de nouvelles propositions de projets – Économie bleue, éléments nutritifs, plastiques e) Mise en œuvre en cours des projets de développement des capacités de LAC Cities FEM, de PROMAR et de l'EPA des États-Unis f) Soutien à l'évaluation finale, à la clôture et au rapport final du CReW+ FEM, Promar et LAC Cities g) Appui au lancement de nouveaux projets du FEM et non-FEM – Projet de gestion des sables du FEM, SMART-C LC/LP h) Élaboration de nouvelles propositions de projets et de nouveaux concepts à l'appui de l'économie bleue, de la gestion des déchets solides et liquides, y compris les déchets en tant que ressource, et la gouvernance des océans ; i) Des mises à jour trimestrielles périodiques ont été faites des réponses du Secrétariat aux Recommandations du STAC, Décisions et objectifs de la COP et ont fait l'objet d'un rapport au Bureau. |
| Fournir une assistance technique et des conseils aux Parties contractantes pour la mise en œuvre de la Convention de Cartagena et des Protocoles LBS. | N/A | Secrétariat | CAR LBS, RAR, nœuds régionaux | a) Des orientations sur la mise en œuvre nationale du CC et du Protocole LBS fournies par le biais de notes d'information et de documents types du Cabinet ; Jumelage et/ou échange de personnel facilité sur demande et sous réserve de disponibilité des fonds |
| Coordonner avec les partenaires clés pour soutenir les rôles accrus des nœuds et des plateformes régionaux sur les déchets marins, les eaux usées et les éléments nutritifs. | N/A | Secrétariat | GCFI, INVEMAR | a) Nouveaux projets et activités mis en œuvre par les nœuds régionaux à l'appui des obligations de la Convention de Cartagena et du Protocole LBS et des décisions de la COP LBS ; |
| Renforcer les accords de partenariat avec les organisations intergouvernementales régionales et mondiales, afin d'accroître les synergies et l'impact sur le terrain. | PROCARIBE+ | Secrétariat | Secrétariats mondiaux des MEA, CARICOM, SICA, OECO, AIEA | a) Synergies renforcées avec les initiatives sous-régionales ; b) Participation active au Mécanisme de coordination pour les océans ; c) Entente de partenariat avec l'AIEA à l'appui de la surveillance côtière et marine dans la région des Caraïbes ; |
| Faciliter l'établissement de rapports sur les objectifs et les indicateurs de pollution pertinents. | PROCARIBE+, Développement des capacités en matière de qualité de l'eau EPA des États-Unis | Secrétariat | PC | d) Le rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention. est défini comme l'adoption d'une approche d'évaluation intégrée ; e) Au moins 3 Parties contractantes se sont prononcées en faveur de l'établissement de rapports sur les pollutions, dans le cadre des prescriptions régionales et/ou mondiales pertinentes en matière d'élaboration de rapports ; |

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaires | Produits attendus |
|---|------------|-------------|-------------|---|
| Faciliter la coopération avec les projets concernés et coordonner les mécanismes relatifs à la pollution. | PROCARIBE+ | Secrétariat | CAR | f) Participation au Mécanisme de coordination pour les océans ; g) Participation aux comités et groupes de travail pertinents du siège du PNUE sur la pollution marine ; h) Poursuite de la participation au partenariat de Bâle sur les plastiques ; i) Représentation au Comité technique mondial de l'eau des Caraïbes ; j) Représentation du Comité supervisant la mise en œuvre des Plans d'Action Stratégiques Régionaux en matière de Déchets et d'Eau ; |
| Évaluer le rôle de la prévention, du contrôle et de la réduction de la pollution dans le cadre des efforts continus visant à élaborer des approches fondées sur l'économie océanique et l'économie bleue. | N/A | Secrétariat | CAR | Les activités et les consultations en cours auxquelles le Secrétariat participe au sujet des efforts déployés par les PC pour élaborer des approches fondées sur les océans et l'économie bleue reflètent les répercussions économiques de la pollution, ainsi que les avantages économiques des mesures de contrôle, de prévention et de réduction de la pollution - en cours |

THÈME B : Sources terrestres et marines de pollution

Objectifs écologiques :

1. La pollution d'origine terrestre et, le cas échéant, marine, n'a pas d'impact significatif sur les écosystèmes côtiers et marins ni sur la santé humaine.
2. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution d'origine terrestre sont identifiés et traités, le cas échéant.

Objectifs stratégiques :

1. Contrôler, prévenir et réduire la pollution marine d'origine terrestre, et le cas échéant, marine.

Indicateurs 2026-2027 :

1. Nombre de pays dont les politiques, législations et/ou réglementations relatives à la pollution ont été mises à jour et/ou développées.
2. Nombre de lignes directrices nouvelles et/ou mises à jour sur la pollution marine.
3. Nombre d'ateliers de formation et de renforcement des capacités
4. Nombre de Parties contractantes ayant :
 - (a) Élaboré des plans d'action nationaux pour lutter contre la pollution marine, les eaux usées, les déchets marins et les éléments nutritifs
 - (b) Projets nationaux/pilotes axés sur les activités de réduction de la pollution

Cibles pour 2026-2027 :

1. 4 pays disposent d'instruments politiques ou réglementaires actualisés et/ou nouveaux.
2. 4 lignes directrices nouvelles ou mises à jour, élaborées ou mises à jour.
3. 4 pays dotés de programmes de suivi de la qualité de l'eau, nouveaux ou renforcés
4. Au moins 4 ateliers régionaux ont été organisés
5. a) Au moins 5 plans d'action nationaux relatifs à la pollution marine.
b) Au moins 8 projets nationaux/pilotes axés sur la réduction de la pollution.

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaire(s) | Produits attendus |
|-----------------------|-----------|------------|---------------|-------------------|
|-----------------------|-----------|------------|---------------|-------------------|

2.1. Renforcement de la mise en œuvre des obligations découlant des Protocoles relatifs aux sources terrestres de pollution marine et aux déversements d'hydrocarbures, et des stratégies régionales connexes relatives aux déchets marins, aux eaux usées et aux éléments nutritifs

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaire(s) | Produits attendus |
|--|------------------------|--------------|--|---|
| Promouvoir l'utilisation d'instruments et d'incitations pertinents pour prévenir ou réduire la pollution plastique, y compris la production de sacs en plastique à usage unique et de microplastiques ; engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG) ; et les déchets marins provenant de sources terrestres et, le cas échéant, marines. | LAC Cities FEM, PROMAR | Secrétariat | Nœud régional de lutte contre les déchets marins, GPML, Unité Source-Mer du PNUE | a) Les meilleures pratiques, les études de cas et les modèles identifiés et partagés avec les PC au niveau régional ; b) Opportunités de partenariat identifiées c) Données téléchargées dans la nouvelle plateforme numérique GPML |
| Promouvoir la réduction des eaux usées municipales à l'aide de solutions fondées sur la nature ; et prévention de la pénétration des boues d'épuration et des déchets liés aux eaux pluviales dans le milieu marin à l'aide des MTD/MPE | CReW+, | Secrétariat | CWWA, Unité Source to Sea du PNUE, Banque mondiale, CORAL | a) Identification des meilleures pratiques et partage avec les Parties contractantes au niveau régional ; b) Lignes directrices régionales sur la réutilisation des eaux usées |
| Renforcer la capacité des Parties contractantes à intervenir en cas d'incidents de pollution marine, en renforçant les mécanismes sous-régionaux et régionaux et les plans d'urgence. | N/A | CAR REMPEITC | OMI | Soutien technique fourni aux Parties contractantes pour évaluer, préparer, adopter, mettre à jour, et mettre à l'essai des plans d'urgence nationaux et des accords/plans d'urgence régionaux ou sous-régionaux traitant de la préparation et de l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures et de SNPD provenant de navires, de ports maritimes, d'installations de manutention d'hydrocarbures et d'installations offshore ; (non financé au titre de l'exercice biennal précédent) |
| 2.2 Élaboration, et/ou mise à jour et/ou mises en œuvre de nouvelles/existantes stratégies régionales, de plans d'action comprenant des lignes directrices, des normes et des critères | | | | |
| Continuer les discussions sur les questions techniques liées aux polluants émergents, les limites des effluents dans les eaux de Classe I et de Classe II, et les méthodologies pour estimer les charges de polluants provenant de sources diffuses de pollution agricole | | Secrétariat | PC, groupes de travail | |
| Convoquer à une réunion technique du GTCNL pour inclure le sous-groupe thématique sur les éléments nutritifs et les eaux usées pour discuter et revoir les paramètres et les limites proposés des eaux usées domestiques et des | | Secrétariat | Groupe de travail, CAR LBS | Tenue de la réunion du groupe d'experts pour discuter et revoir les paramètres proposés des eaux usées domestiques et des déversements. |

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaire(s) | Produits attendus |
|---|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|--|
| déversements dans la région des Caraïbes. | | | | |
| Continuer les discussions sur la question des paramètres des éléments nutritifs et des limites des déversements. | | Secrétariat | CAR LBS, groupe de travail | Évaluation entreprise des paramètres et des limites proposés pour les eaux usées domestiques. Recommandations d'une approche conçue pour établir les limites de déversement des effluents industriels (non financées) |
| Continuer les discussions sur des lignes directrices techniques pour la classification des eaux conformément au Protocole LBS | | Secrétariat | CAR LBS, Groupe de travail | Mener d'autres études sur l'efficacité de la mise en œuvre réglementaire de schémas nationaux de classification des eaux marines, côtières et estuariennes (non financé) Élaboration de lignes directrices soumises à la considération des Parties contractantes sur la classification des eaux selon le Protocole LBS (non financé) Appui des Parties contractantes à la classification de leurs eaux de loisirs et eaux réceptrices, sur demande |
| Aborder la gestion de l'eau douce dans le cadre de la Convention de Cartagena | | Secrétariat | CAR, GTCNL | Groupe(s) de travail établi(s) pour davantage de recherche sur la question de la gestion intégrée des ressources en eau douce dans le contexte de la Convention de Cartagena. |
| Soutenir la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action régionaux, tels que le Plan d'action régional sur les déchets marins, la Stratégie et le Plan d'action régionaux de réduction des éléments nutritifs, la Stratégie et le Plan d'action régionaux en matière de déchets solides et le Plan d'action stratégique régional sur l'eau, y compris les eaux usées. | CRew+ | Secrétariat | ROLAC PNUE, CSRO, CWWA, | Stratégies et plans d'action régionaux mis en œuvre avec l'appui du Secrétariat ; (en cours) |
| Soutenir l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de plans nationaux de prévention de la pollution, notamment en ce qui concerne les eaux usées, les déchets marins/plastiques et les éléments nutritifs. | CRew+, PROMAR ; et LAC Cities | Secrétariat | Unité de la source à la mer du PNUE | Stratégies et plans d'action nationaux mis en œuvre avec l'appui du Secrétariat (en cours) ; Financement durable/plans d'affaires pour les futurs investissements dans les eaux usées et les plastiques (en cours) ; |
| 2.3 Améliorer les politiques, les lois et les règlements nationaux de prévention et de lutte contre la pollution marine. | | | | |
| Soutenir l'élaboration et/ou la mise à jour de politiques, de plans, de lois, de règlements, de normes de qualité de l'environnement, et de critères de rejet relatifs à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides, aux plastiques, aux éléments nutritifs et aux masses d'eau réceptrices. | CRew+, | Secrétariat | | Analyse diagnostique nationale effectuée, au besoin - en cours Politiques, plans, lignes directrices, lois et/ou règlements nationaux élaborés et/ou mis à jour - en cours ; |

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaire(s) | Produits attendus |
|---|-----------------------------------|-------------|---|--|
| Renforcer la ratification et l'application des conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin | | Secrétariat | CAR REMPEITC OMI | Soutien technique fourni aux Parties contractantes, sur demande pour : a) Préparer et/ou mettre à jour les politiques nationales et/ou les cadres juridiques pour la mise en œuvre des accords pertinents, tels que MARPOL et la Convention sur les eaux de ballast – en cours ; et b) Ratifier et mettre en œuvre les conventions maritimes internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin - en cours. |
| 2.4 Mise en œuvre de projets nationaux et pilotes sur les déchets marins, les éléments nutritifs et les eaux usées. | | | | |
| Mettre en œuvre des projets nationaux/communautaires sur la gestion des eaux usées, la réduction des déchets marins/plastiques et des éléments nutritifs, la réutilisation & le recyclage ; | PROMAR ; CReW+ ; LAC Cities | Secrétariat | PC, CAR LBS, RAR, Unité Source to Sea du PNUE | a) Projets nationaux et/ou communautaires mis en œuvre avec succès - en cours |

THÈME C : Suivi et évaluation intégrée des écosystèmes

Objectifs écologiques :

1. La pollution d'origine terrestre et, le cas échéant, marine n'a pas d'impact significatif sur les écosystèmes côtiers et marins et sur la santé humaine ;
2. Les problèmes nouveaux et émergents liés à la pollution d'origine terrestre sont identifiés et traités, le cas échéant.

Objectifs stratégiques :

Améliorer l'interface Science-Politique par une meilleure génération et utilisation des données et des informations liées à la pollution, pour une prise de décision mieux orientée, le cas échéant.

Indicateurs 2026-2027 :

1. Nombre de pays ayant amélioré leurs capacités nationales de suivi de la qualité des eaux récréatives ;
2. Nombre de pays dotés d'un système de classification des eaux utilisées à des fins récréatives pour les rejets d'effluents ;
3. Nombre d'ateliers de formation et de renforcement des capacités

Cibles pour 2026-2027 :

1. 5 pays ont été dotés d'équipements de laboratoire pour faciliter l'amélioration des programmes de qualité des eaux de loisirs ;
2. 3 pays élaborent des systèmes de classification des masses d'eau réceptrices conformément aux exigences du protocole LBS
3. 3 ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés dans le domaine du suivi et de l'évaluation.
4. 1 État du rapport avec éléments intégrés entre les sous-programmes SPAW et AMEP
5. Au moins 3 pays ont renforcé les programmes de suivi de la qualité de l'eau

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaire(s) | Produits attendus |
|---|--|-------------|--|--|
| 2.1 Programmes nationaux de surveillance de la pollution élaborés et/ou améliorés pour inclure les indicateurs pertinents recommandés par le rapport SOCAR sur la pollution marine | | | | |
| Soutenir l'élaboration et/ou l'amélioration de programmes nationaux de suivi de la qualité des eaux récréatives sur la base des | CReW+, Développement de capacités en matière de qualité de | Secrétariat | CAR LBS, RAR, INVEMAR, AIEA, REMARCO | Renforcement des capacités nationales et, le cas échéant, régionales, des laboratoires sur la base de l'évaluation des besoins (en cours depuis l'exercice biennal précédent) ; Renforcement des programmes de suivi de la qualité de l'eau dans 3 parties contractantes Mise en place d'un réseau de laboratoires d'appui aux Parties contractantes ; |

| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaire(s) | Produits attendus |
|---|---|--------------|---|---|
| recommandations du SOCAR ; | l'eau, EPA des États-Unis | | | Élaboration d'au moins une ligne directrice régionale de surveillance des paramètres dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau |
| 2.2 Outils d'évaluation de la pollution marine (y compris des cartes, des infographies et des fiches d'information) élaborés et/ou mis à jour sur les principaux polluants | | | | |
| Faire progresser le nouveau rapport sur l'état de la pollution marine dans la zone d'application de la Convention. | PROCARIBE+, Développement des capacités en matière de qualité de l'eau EPA des États-Unis | Secrétariat | CAR LBS, RAR, REMARCO, Unité Source-Mer | a) Des fiches d'information et des cartes d'évaluation mises à jour, préparées à partir de nouvelles données provenant des rapports de pollution et des stratégies, pour contribuer à l'élaboration d'un rapport révisé et plus intégré sur l'état de la zone d'application de la Convention. ; b) Chapitres nouveaux ou révisés avec des données et des informations actualisées pour le nouveau rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention ; c) Améliorer le système régional de gestion des bases de données et d'information au Secrétariat |
| 2.3 Renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités. | | | | |
| Soutenir les pays dans la mise en œuvre du Protocole LBS | CRew+, LAC Cities | Secrétariat | CAR LBS, RAR | Assistance technique fournie et renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de LBS - en cours |
| Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux de formation sur les principaux problèmes de pollution. | CREW+, Développement de capacités sur la qualité de l'eau de EPA des États-Unis, LAC Cities | Secrétariat | CAR LBS, RAR, Source to Sea QG du PNUE, GRID, INVEMAR, GCFI | a) Système de gestion de l'apprentissage en ligne (LMS) avec des contenus personnalisés en fonction des besoins des pays identifiés sur place ; b) Formation sur Forces motrices, État, Impact, et Réponse (DPSIR) dispensée ; c) Formation à l'identification et au suivi des polluants prioritaires ; d) Formation au suivi de l'impact des eaux de ruissellement et les mauvaises pratiques d'utilisation des terres ; (sous réserve de financement) |
| Renforcer la collaboration avec le CAR REMPEITC et l'OMI, afin de fournir une assistance technique aux Parties contractantes. | | CAR REMPEITC | Secrétariat; OMI | En cours et guidé par les recommandations du comité directeur CAR REMPEITC. |

THÈME D. Approches de gestion intégrée des écosystèmes

Impacts à long terme :

1. Utilisation et mise en valeur durables des ressources côtières et marines grâce à la réduction des impacts de la pollution terrestre et, le cas échéant, marine ;
2. Intégration des considérations environnementales dans les processus décisionnels relatifs à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources côtières et marines ;
3. La cohérence est assurée entre les initiatives publiques et privées et entre les décisions des pouvoirs publics, qui affectent les écosystèmes côtiers et marins.
4. Zones du sous-programme Intégration de la pollution (LBS) et de la biodiversité marine (SPAW).

| Indicateurs 2026-2027 : 1. Nombre de pays mettant en œuvre des projets IEBM ; 2. Nombre d'études de cas et/ou de nœuds d'expérience sur l'IEBM 3. Cours de formation/webinaires sur la gestion par écosystème ou les outils de planification intégrée connexes | | | Cibles pour 2026-2027 : 1. 4 pays mettant en œuvre des projets pilotes et communautaires IEBM ; 2. 2 études de cas élaborées et diffusées ; 3. 2 ateliers de formation régionaux/webinaires sur la gestion intégrée des écosystèmes 4. 2 Initiatives conjointes menées avec le sous-programme SPAW sur des questions intéressant les sous-programmes AMEP et SPAW | |
|---|---|-------------|--|--|
| Objectifs stratégiques : 1. Réduire les pressions anthropiques et la pollution sur les zones côtières et marines, afin de prévenir et/ou de réduire leur dégradation ; 2. Assurer la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers et marins par le contrôle, la réduction et la prévention de la pollution marine ; 3. Veiller à ce que les activités menées dans les zones marines terrestres, côtières et littorales n'augmentent pas la pollution marine. | | | | |
| Activités principales | Projet(s) | Leadership | Partenaires | Produits attendus |
| Soutenir la poursuite de l'intégration des sous-programmes LBS et SPAW par le biais d'activités conjointes et du renforcement des capacités. | Tout | Secrétariat | Groupes de travail, CAR, RAR, | a) Projets et activités conjoints conçus et mis en œuvre b) Possibilités de partenariat identifiées pour des approches intégrées visant à traiter les questions spécifiques pertinentes aux deux sous-programmes, notamment les inondations de sargasses, et les éléments nutritifs |
| Soutenir l'utilisation à l'échelle régionale des approches de gestion par écosystème, y compris des outils tels que la MSP, GIZC. | PROCARIBE+ | Secrétariat | GRID Genève | a) Amélioration de l'engagement et de l'accès à l'information pour les praticiens et les autres intervenants, grâce à des produits et des réseaux ciblés de partage des connaissances ; b) Une plus grande intégration des programmes de travail d'AMEP et de SPAW et, sous réserve de financement, l'organisation de réunions conjointes supplémentaires sur LBS et SPAW, l'élaboration de projets conjoints sur LBS/SPAW et la mise en œuvre d'ateliers conjoints de renforcement des capacités - en cours |
| Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée des écosystèmes dans un certain nombre de Parties contractantes | PROCARIBE+, Gestion du sable (sous réserve d'approbation) | Secrétariat | | a. Réduction du stress par la pollution dans au moins 2 sites de projet grâce à des interventions appropriées de gestion durable de l'eau, des terres et des écosystèmes. b. Amélioration des moyens de subsistance et des avantages socio-économiques connexes pour les communautés ciblées, grâce à l'amélioration des services écosystémiques fonctionnant grâce à la réduction de la pollution. c. Meilleure compréhension des impacts de la pollution marine sur les habitats côtiers et marins, les espèces et les économies. |
| Mettre en œuvre des réformes politiques, législatives et institutionnelles pour la gestion des ressources naturelles et la prévention de la pollution. | PROCARIBE+ | Secrétariat | CARPHA, OEKO | a. Renforcement des politiques et des lois pour la gestion efficace des ressources en eau, en terres et en écosystèmes. Les stratégies nationales de planification du développement et les cadres décisionnels ont été élargis pour intégrer des éléments de EBM, MSP, GIZC, de la gestion des ressources naturelles, de la prévention intégrée de la pollution et de la restauration de l'habitat. - en cours |